

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 18603

présenté par

M. Sansu et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 43, substituer aux mots :

« soixantième et soixante-et-unième »

les mots :

« cinquante-huit et cinquante-neuvième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à avancer l'âge de la visite médicale prévue initialement à 61 ans.